

3919 : un combat quotidien

En 2018, en France, 121 femmes sont décédées sous les coups de leur partenaire ou de leur ex-partenaire. Trop longtemps cachés, ces crimes sont maintenant appelés par leur nom : des féminicides.

À un moment où s'est tenu le Grenelle contre les violences conjugales, le 4 septembre, plus de 100 femmes avaient été assassinées. Alors qu'un plan Marshall s'avère nécessaire, le gouvernement, s'est « contenté » d'un Grenelle.

Mais personne n'est dupe de cette agitation médiatique : les grands messes, c'est bien pour sensibiliser le public, mais l'action résolue des pouvoirs publics et l'attribution de moyens budgétaires, c'est mieux.

À l'occasion de la réunion annuelle du comité départemental contre les violences conjugales, la Préfecture a annoncé les chiffres concernant le Finistère, trois femmes sont mortes sous les coups de leurs conjoints. « **On constate, dans notre département, une progression de 16% du nombre de plaintes** », précise Élyane Pallier, conseillère départementale, en charge de l'égalité Femmes-Hommes. « **Depuis #meetoo les victimes ont moins peur et osent porter plainte. Mais, nous n'avons pas attendu le Grenelle pour mettre en place un protocole d'action visant à mieux prendre en compte les femmes victimes de violences.** »

« **Car la lutte contre les violences conjugales est un combat qui se mène au quotidien, avec de multiples acteurs et sur plusieurs fronts** », estime Élyane Pallier. D'abord dans les écoles, où des actions de sensibilisation doivent être constamment menées pour, dès le plus



Féminicides : l'affaire de tous

jeune âge, expliquer aux enfants qu'ils n'ont pas le droit de frapper les autres et que les actes violents doivent toujours être dénoncés.

Il se mène aussi dans les commissariats et les brigades de gendarmerie. « **Nous avons la chance, dans le Finistère, que la gendarmerie ait désignée deux personnes pour s'occuper spécifiquement des violences conjugales** », se félicite Élyane Pallier.

Les moments forts, comme le Grenelle ou, dans quelques semaines, le 23 novembre, la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes sont importants pour marquer l'opinion publique. Mais c'est bien sur la durée, par une action déterminée de l'ensemble des acteurs, que le nombre de féminicides pourra baisser et finalement disparaître.

Le Grenelle contre les violences conjugales est essentiellement une opération de communication. Cependant, sur un sujet comme celui-ci, la communication est importante, ne serait-ce que pour faire connaître le numéro d'urgence 3919. Il n'en reste pas moins que les associations d'aide aux victimes doivent maintenir la pression pour que des moyens soient, enfin, débloqués afin de mettre à l'abri toutes les femmes qui ont besoin de l'être.



Qui payera ?

Que faire des déchets issus du secteur du bâtiment et des travaux publics ? Aujourd'hui, le nombre de points de collectes (400) est largement insuffisant.

En annonçant que le gouvernement souhaite « permettre la reprise gratuite des déchets des professionnels en déchetterie, à condition qu'ils soient triés par grands flux de matière », la secrétaire d'État, Brune Poirson, ne répond pas aux questions des élus locaux qui veulent savoir qui payera. Car les enjeux sont considérables. Alors que le tonnage de déchets apportés par les particuliers est de 13 millions de tonnes, celui du secteur du bâtiment est estimé à 40 millions de tonnes. Pour lutter contre les décharges sauvages, il faudra bien investir dans de nouvelles déchetteries.

Les débats qui se dérouleront d'ici quelques jours à l'Assemblée seront déterminants pour savoir si le principe pollueur payeur sera effectivement appliqué dans le secteur du bâtiment.

Les années collèges

Les collèges sont des lieux d'apprentissage. Les élèves doivent y apprendre les programmes scolaires. Mais les activités parascolaires revêtent aussi une importance toute particulière pour des adolescents qui peuvent s'épanouir, par le biais du sport, du théâtre, de mini-entreprises... Encore faut-il que les conseils départementaux leur en donnent les moyens.



Les élu.es dans la cour rénovée du collège

C'est ce qu'ont pu vérifier les conseillers départementaux à l'occasion de plusieurs visites d'établissements en cette rentrée scolaire, à Crozon, Pont-Aven ou Brest. Car, si l'étude du programme relève de l'Éducation nationale, les activités parascolaires et les investissements sont, en partie, financés par le Conseil départemental qui offre ainsi les meilleures conditions de vie et de travail aux collégiens et aux personnels, enseignant ou non-enseignant.

En cette rentrée 2019, 43 024 collégiennes et collégiens ont retrouvé les chemins de leur établissement (61 collèges publics, 46 collèges privés et 2 collèges Diwan) dans le Finistère.

« 43 024 collégiennes et collégiens ont retrouvé le chemin de leur établissement. »

Le Conseil départemental a adopté, en janvier 2019, un nouveau schéma des collèges publics pour la période 2019-2026, d'un montant de 124 millions d'euros.

Chaque année, il consacre 4,6 millions d'euros pour l'équipement des collèges et 16 millions d'euros pour leur fonctionnement. En outre, 740 000 euros sont consacrés au financement d'actions éducatives.

Le 5 septembre, au collège des Quatre Moulins, à Brest, Nathalie Sarrabezolles, accompagnée de Marc Labbey, vice-président en charge de la jeunesse, de Marie Gueye et de Florence Cann ont pu constater que les investissements effectués en cette rentrée ont pu améliorer la vie des élèves et des personnels.

L'internat de cet établissement de la rive-droite de Brest a bénéficié d'importants travaux permettant, par exemple, aux collégiens des Îles du

Ponant, d'avoir une première expérience de la vie d'internes. Car, si les cours, jusqu'en seconde, peuvent se faire à Ouessant, Groix ou Hoedic, les îliens sont obligatoirement pensionnaires lorsqu'ils deviennent lycéens.

Ils permettent également à des collégiens de Carhaix ou de Morlaix, de pratiquer leur sport. En l'occurrence, ce collège brestois accueille de jeunes nageurs et nageuses qui, sans cet internat, ne pourraient pas s'entraîner aussi intensément.



L'inauguration de nouveaux locaux

Les élèves s'initient également à l'économie et au monde du travail en montant des mini-entreprises. Qu'il s'agisse de vendre des serviettes ou des livres, ils montent leur projet, de la fabrication à la vente en passant par la distribution. **« Les élèves mènent ces projets avec beaucoup de sérieux et plusieurs révèlent des talents inattendus »**, se félicitent les enseignants.

Pour une scolarisation précoce des élèves



La scolarisation précoce des enfants est un gage de réussite scolaire. Mais, en décidant de rendre la scolarité obligatoire dès 3 ans, Jean-Michel Blanquer a simplement réalisé un coup politique destiné à frapper les esprits, qui se traduit par de nouvelles dépenses pour les communes.

En effet, jusqu'à l'année dernière, plus de 97% des enfants entre 3 et 6 ans étaient déjà scolarisés. La scolarité n'étant pas obligatoire jusqu'à 6 ans, les communes n'étaient pas obligées de subventionner les écoles maternelles privées qui d'ailleurs n'avaient jamais rien trouvé à redire.

En cette rentrée, le ministre tente de faire croire que cette mesure contribuerait à lutter contre le fondamentalisme religieux, sans parvenir à convaincre grand monde.

« À Brest, aucun élève n'est concerné par cette mesure puisqu'ils étaient déjà tous scolarisés », explique Émilie Kuchel, adjointe au maire chargée de l'éducation. « Mais nous allons tout de même

verser 1,4 million d'euros aux écoles maternelles privées ». Pour le département de la Finistère, seuls 150 élèves sont concernés.

La scolarisation obligatoire dès 3 ans n'aura donc que peu d'effet sur la réussite scolaire. En revanche, la scolarisation des enfants issus des milieux les moins favorisés dès 2 ans représente un véritable enjeu pour la démocratisation des études.

« À Brest, par exemple, nous avons mis en place une classe relais spécifiquement dédiée aux enfants de 2 ans afin de faciliter leur entrée à l'école », se félicite Émilie Kuchel qui tient fermement à préserver cette spécificité finistérienne et bretonne. La politique actuelle du ministre ignore malheureusement cette question, pourtant essentielle dans la lutte contre les inégalités, en particulier dans les zones rurales et les quartiers défavorisés.

Il faudra attendre quelques années pour vérifier si la scolarité obligatoire à partir de 3 ans aura, ou non, des conséquences sur la scolarisation précoce dès 2 ans. Pour le moment, les communes vont demander à l'État de trouver une solution pour que leurs budgets ne soient pas impactés par le versement de subventions aux écoles maternelles privées.

Langues régionales : atout pour notre développement ?

La question de la place accordée en France aux langues régionales a toujours suscité des débats. Sans remonter à l'édit de Villers Cotterêts, la politique linguistique de la III^e République a été particulièrement violente. Mais n'est-ce pas inhérent à un régime à la fois républicain, et qui doit donc garantir l'unité de la nation, et démocratique, qui doit préserver la liberté de chacun.

« **L**a Constitution de la V^e République elle-même renforce cette ambiguïté », constate Arnaud Platel, secrétaire fédéral en charge du projet. « **République indivisible** » (article 1^{er}) dont la langue est le Français (article 2), la France n'en reste pas moins « **démocratique** » (article 1^{er}) et protectrice des langues régionales, parties intégrantes de son « **patrimoine** » (article 75-1). Défis adressés à l'intégrité de la République, les langues régionales n'en restent donc pas moins légitimes dans un pays démocratique faisant du pluralisme un système d'organisation et de la « **liberté** » et de l'« **égalité** » des « **valeurs incompressibles** ».

Pourtant, la survie des langues régionales en France est loin d'être garantie. Tendances démographiques naturelles ou fruit d'une réticence politique ? Les deux arguments se confondent tant nombre de nos responsables, par conviction ou manque d'intérêt, se désolidarisent de langues considérées à tort comme vouées à disparaître. Pire : en les reléguant au rang de « patrimoine », notre Constitution même semble en faire un obstacle au progrès.

« **Et si, au contraire, la défense des langues régionales avait tout à voir avec le progrès ?** », s'interroge Arnaud

Platel. « **Si, loin d'être un repli sur soi, elle participait de la modernisation du combat pour la justice sociale et de la lutte pour le développement économique de nos territoires ? Et ce en réduisant les fractures territoriales et générationnelles, en reconnaissant le pluralisme des cultures et des modes de vie et en dégageant un horizon politique émancipateur, condition d'une démocratie accomplie.** »

Pour apporter des réponses à ces questions, la Fédération du Finistère du Parti Socialiste a décidé d'organiser une conférence et de donner la parole à des experts, pas nécessairement membres du PS. C'est ainsi que Malo Bouëssel du Bourg, directeur général de *Produit en Bretagne*, Lena Louarn, vice-présidente chargée des langues de Bretagne au Conseil régional de Bretagne, Paul Molac, député du Morbihan et conseiller régional de Bretagne, et Bernez Rouz, président du Conseil culturel de Bretagne, interviendront, débattront et répondront aux questions du public le samedi 21 septembre 2019 à 10h00 à l'Espace Benoîte-Groult de Quimperlé.



Le Breton se lit à tout âge

Entrée libre et gratuite.

En savoir plus

Sauvetage en mer



À la suite du drame survenu le 7 juin dernier aux Sables-d'Olonne, qui a entraîné la mort de trois sauveteurs de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), le Sénat a décidé de mettre en place une mission commune d'information sur le sauvetage en mer et la sécurité maritime.

La SNSM est une association créée en 1967 qui vit à 80% de dons privés.

Cette mission a pour objet d'examiner le modèle économique du sauvetage en mer financé en quasi-totalité par des

dons, son modèle social reposant sur le bénévolat et ses besoins en termes de logistique et d'investissement.

Cette mission, dont Jean-Luc Fichet est l'un des vice-présidents, s'est rendue dans le Finistère le 26 août pour une journée de travail. Elle a notamment pu rencontrer le Préfet maritime et visiter les installations du CROSS de la Pointe Corsen, ainsi qu'au sémaphore de la Pointe St Mathieu.

Cette mission se rendra dans les Côtes-d'Armor et en Ille-et-Vilaine, le 23 septembre.

En effet, comme l'a rappelé la présidente de cette commission sénatoriale : « *Il n'y a que sur le terrain que nous pouvons recueillir de véritables pistes d'amélioration, au contact des bénévoles et des professionnels du sauvetage en mer* ».

Le rapport sénatorial est attendu à l'automne avant le prochain conseil interministériel de la Mer, qui se tiendra au mois de novembre.

Odyssée



BREIS

Les socialistes disposent d'un outil pour faire entendre leur voix : le BREIS (Bureau Régional d'Études et d'Informations Socialiste).

Afin de dynamiser cette structure, les conseils fédéraux des quatre fédérations bretonnes se retrouveront le 22 septembre, à Pontivy (56), pour doter le BREIS d'une nouvelle feuille de route.

Agenda



14 septembre
Fête de la gauche
à Quimperlé.

21 septembre
10h00 : conférence
débat sur l'avenir des
langues régionales,
Espace Benoîte-Groult
à Quimperlé.



Quimperlé

14 septembre 2019

Prairie Saint-Nicolas - rue du Viaduc

➔ **11h30 Apéro et buffet**

Inscriptions sur www.ps29.bzh

➔ **13h45 Union de la gauche
pour les Municipales de 2020**

Pierre Larrouturou, co-président
de Nouvelle donne et député européen

Yohann Nédélec, premier secrétaire fédéral



➔ **15h15 Ateliers**

Cap Finistère
Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
N° 1280 - Vendredi 13 septembre 2019
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @

Adhérents : 25 euros (papier) ;
20 euros (numérique)
Non adhérents : 50 euros (papier) ;
35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
ADFFFPS

La démocratie participative pour élaborer un projet et pendant le mandat

Quelles alternatives à la voiture individuelle ?

Tout le monde n'a pas eu la chance de naître et d'aller à l'école dans une commune de gauche

Comment garantir l'accès à la santé et aux soins pour toutes et tous ?

Quelle place pour la culture ?

Une Gauche unie pour les Municipales ?

Et aussi...
Stands associatifs, Bar, Crêpes
(paiement en espèces)

➔ **17h00 Moment convivial**